

*Communauté de Communes*  
**CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS**

**Délibération n° 2017-088 en date du 17 Mai 2017 portant  
RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE PAYS SUD CREUSOIS A COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 17 Mai à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 47	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoir : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 50	

**Présents** : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, MORELE, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

**Pouvoirs** : MM. ROBBY à SIMON, RICHIN à PERRIER S, CHEFDEVILLE à PLAS,

**Excusés** : MM. PEROCHE, BOYER, LONGCHAMBON, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, PUYBOUBE, D'HULSTER, FONTVIEILLE, TOURNAUD,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian JOUANDEAU

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que notre nouvel EPCI adhère à deux Pays : le Pays Sud Creusois pour l'ex Communauté de Communes Haut Pays Marchois et le Pays Combraille en Marche pour les ex Communautés de Communes de Chénérailles et d'Auzances-Bellegarde.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, notre territoire devra adhérer à une seule et unique entité Pays. Il propose donc à l'assemblée de solliciter le retrait de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois du Syndicat Mixte Pays Sud Creusois, pour la partie concernant l'ex Communauté de Communes du Haut Pays Marchois, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Cette demande de retrait implique également le retrait du GAL SOCLE.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De demander le retrait de la Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois du Syndicat Mixte Pays Sud Creusois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.
- De notifier cette décision à Monsieur le Président du Pays Sud Creusois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 23 Mai 2017  
Pour copie conforme, le 23 Mai 2017  
Le Président

**Pierre DESARMENIEN**



Accusé de réception en préfecture  
028-242300127-20170523-2017-088-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2017  
Date de réception préfecture : 23/05/2017